



Travaux en hauteur – Plateformes Individuelles Roulantes (PIR) / Plateformes Individuelles Roulantes Légères (PIRL)

Informations pratiques

Durée

7 heures

Effectif

1 à 10 personnes

Localisation

Sur votre site (PIR ou PIRL
nécessaire sur site)

Tarif

Nous contacter

Délai d'accès

2 semaines

Public concerné

Toute personne amenée
à réaliser et/ou diriger,
même
occasionnellement, des
travaux en hauteur et à
utiliser PIR/PIRL.

Pré-requis

Il n'y a pas de prérequis
spécifiques pour suivre
la formation.

Validation

Attestation de formation.

Les formations PIR et PIRL visent à sécuriser les travaux en hauteur. Les PIRL, évolution des marchepieds, offrent une solution légère, tandis que les PIR sont des échafaudages roulants adaptés aux hauteurs modestes. Conçues pour une personne et des travaux ponctuels, elles garantissent mobilité contrôlée, autostabilité, sans besoin d'amarrage ni lestage. Apprenez les principes essentiels pour une exécution sûre des travaux en hauteur.

Objectifs

- Compréhension des caractéristiques techniques.
- Sécurité au travail.
- Utilisation appropriée.
- Maintenance et inspection.
- Conformité aux normes et réglementations.
- Prévention des risques de renversement.

Contenu de la formation

Définition et réglementation :

- Décret 2004-924.
- Différentes normes (NFP 93-353 / NFP 93-352).

Spécificités :

- Plateforme Individuelle Roulante.
- Plateforme Individuelle Roulante Légère.
- Quelle est la plus adaptée ?

Application pratique :

- Contrôle visuel avant et après utilisation.
- Choix de l'équipement.
- Réglage de l'équipement.

MAPSI SARL
06 85 92 39 45 - mapsisarl@gmail.com
www.mapsi-formation.fr

13 Rue de la Pie d'Anjou
77240 Vert-Saint-Denis
Siret : 751 809 799 00024
Code APE : 85.59A

«déclaration d'activité enregistrée sous le
numéro 11 77 05276 77 auprès du préfet de région
d'Ile-de-France»